

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : il agresse son neveu à la machette pour 500 francs

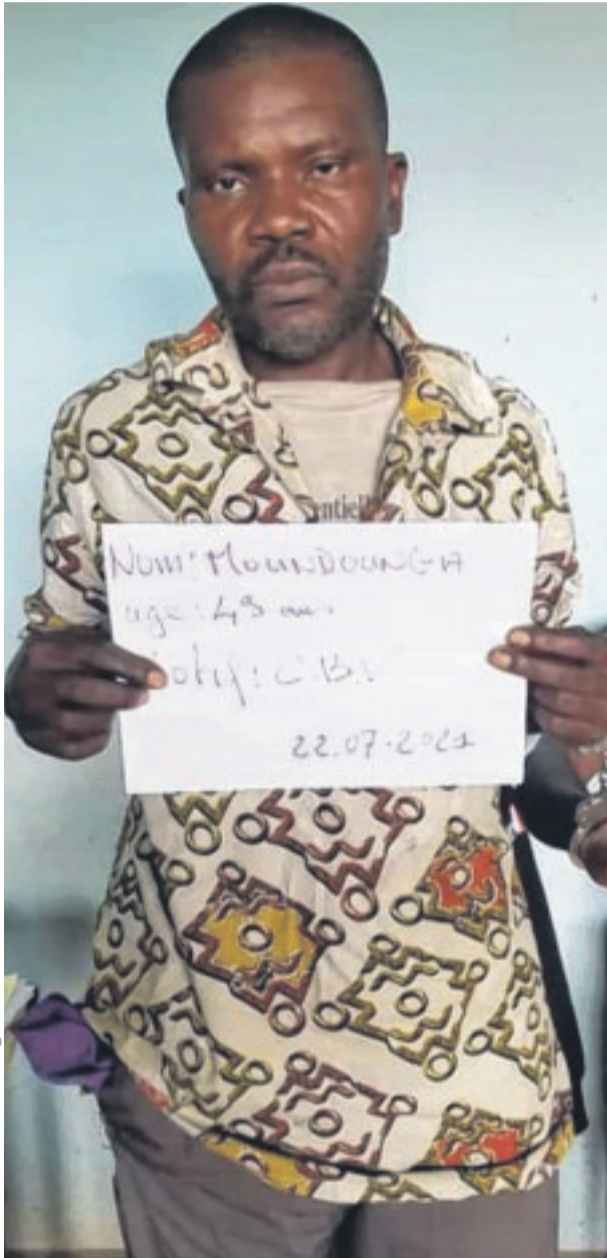


Photo: Felicien Ndongo

Athanase Moundounga.

FN
Mouila/Gabon

ATHANASE Moundounga, un compatriote de 49 ans, sans emploi, a asséné un coup de machette au bras de son neveu âgé de 15 ans au quartier Didjanou, dans le 2^e arrondissement de la commune de Mouila. Une agression qui a occasionné chez l'enfant une grave blessure. Ce, au motif que l'adolescent lui aurait dérobé la modique somme de 500 francs.

C'est le personnel soignant du Centre hospitalier régional de Mouila (CHRM) qui a informé le service de la sûreté urbaine du

commissariat de police de Mouila de ce que dans la nuit du 18 au 19 juillet dernier vers 3 heures du matin, le jeune Joël a été victime d'une agression à la machette. Interrogé lors des constatations à son chevet, l'infortuné a avoué aux enquêteurs avoir été blessé par son oncle. Entendue à son tour, sa mère, Sidonie Ibondou, a confirmé que la scène s'était déroulée alors qu'elle dormait. Ce sont les cris de douleur poussés par son fils qui l'auraient réveillé. Et que l'auteur de cette agression est bel et bien son frère Athanase Moundounga qui était debout devant la porte de sa

maison, l'arme blanche à la main. L'oncle violent était venu lui dire avoir juste donné une fessée à l'adolescent. Lequel, selon lui, lui aurait volé 500 francs. Sidonie Ibondou a toutefois confié aux enquêteurs de la police le caractè-

re agressif et violent de son frère. Lequel a-t-elle poursuivi, s'en était déjà pris à son propre frère, lui occasionnant également de graves blessures, à la suite d'un différend.

Interpellé par la suite le lendemain, puis conduit

au poste de police et interrogé, l'oncle a reconnu les faits. Présenté devant le parquet de la République, le 19 juillet dernier, il a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Mouila pour présomption de coups et blessures

volontaires.

Il convient de préciser que l'adolescent s'en est tiré avec une blessure profonde au bras ayant entraîné la pose de 9 points de suture qui a nécessité deux jours d'hospitalisation au CHRM.

unicef 
Gabon et Sao Tome e Principe

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NO. 2021/01

Dans le cadre de l'actualisation de sa base de données de fournisseurs potentiels, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) au Gabon lance un appel a manifestation d'intérêt pour le Gabon.

Les entreprises intéressées et ayant l'expérience requise peuvent demander le dossier complet par courrier électronique à l'adresse : rlbomo@unicef.org, jusqu'au **vendredi 13 aout à 11h00 au plus tard**. Le titre du mail portera la mention : **Appel a manifestation d'intérêt UNICEF No. 2021/01 / Retrait de dossier.**

Les domaines d'expérience suivants sont concernés :

1. Le transport de marchandises sur le territoire national et a l international
2. Les services de transit/declarant en douane
3. Les articles d'eau et assainissement : cubitainers, savons, lessives, seau, bassines, jerrycans, etc.
4. Produits non alimentaires : couvertures, baches, materiel de cuisine, etc.
5. La fourniture de materiel et consommables informatiques
6. L'impression de documents, de manuels scolaires, T-shirts, banderoles, affiches, etc
7. La fourniture de materiel de bureau (classeurs, stylos, agrapheuses, etc.)
8. La fourniture de mobilier de bureau (armoie, bureau, chaises, etc.)
9. La fourniture de materiel scolaires (stylos, cahiers, regles, gommes, etc.)
10. La fourniture de mobilier scolaires en bois (bancs pupitres en bois, bureau/chaise maitres, etc)

Il est exigé des éventuels candidats de soumettre **un dossier par domaine**. Les candidats doivent avoir une **boutique ou un lieu de vente/production physique au nom enregistré au Registre du Commerce sous peine de rejet de leur manifestation d'intérêt**. De même, aucun dossier ne sera redevable sans mention de le domaine pour laquelle le candidat soumet sa manifestation d'intérêt. Enfin, tout dossier unique fourni pour plusieurs domaines sera également rejeté.

Aucun dossier de candidature ne sera ni partiellement ni totalement retourné, quelque soit l'issue du processus de pré-sélection.

Les demandes d'inscription dans le fichier initialement adressées à l'UNICEF avant le présent avis de manifestation d'intérêt ne seront pas prises en considération pour le présent avis. L'enregistrement dans le fichier fournisseurs les années précédentes ne donne pas droit à une inscription automatique au niveau fichier.

Chaque dossier sera évalué par l'UNICEF et l'inclusion dans la base de données dépendra des résultats de l'évaluation et de la transmission des documents exigés dans le dossier. En raison du grand volume de réponse, l'UNICEF ne sera pas en mesure de transmettre des accusés de réception pour les différentes soumissions.

A noter : La soumission d'un dossier ne garantit pas l'inscription automatique dans la base de données de l'UNICEF. L'inclusion des entreprises dans la base de données des fournisseurs de l'UNICEF ne signifie pas que vous serez consulté dans toutes les sollicitations émises. Cela veut seulement dire que votre entreprise, une fois incluse dans la base de données, bénéficiera d'un traitement égal dans le processus de sélection des entreprises conformément aux procédures d'achat de l'UNICEF.

Nous vous remercions pour votre intérêt à être fournisseur à l'UNICEF.

Pour toute demande d'information, merci de contacter Rachel Lebomo (rlbomo@unicef.org)